

Barème des HONORAIRES de l'agence EB IMMOBILIER

La délivrance d'une facture est obligatoire

Honoraires de transaction **VENTE**

de locaux à usage d'habitation, murs à usage commercial ou industriel, parts sociales de SCI, biens ruraux, terrains constructibles ou à bâtir, fonds de commerce, lots de lotissement

- Forfait minimum **6 500,00 € TTC**
- Jusqu'à 160 000 € : **7,0 % TTC**
- De 160 001 à 230 000 €: **6,5% TTC**
- De 230 001 à 450 000 €: **6,0%TTC**
- Au-delà de 450 000 € : **5,0% TTC**

Ces pourcentages sont basés sur le montant revenant au vendeur

Honoraires au forfait : Terrain de loisir : 5 000€ TTC Garage : 3 500€ TTC

Les honoraires sont à la charge du mandant.

Honoraires d'ESTIMATION sans mise en vente forfait 250€ TTC

Honoraires de transaction **LOCATION**

Locaux d'habitation	à la charge du BAILLEUR	à la charge du LOCATAIRE
Entremise et négociation	0,2 mois de loyer	-
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	0,7 mois de loyer <i>dans la limite de 8€/m2</i>	0,7 mois de loyer <i>dans la limite de 8€/m2</i>
État des lieux d'entrée	0,3 mois de loyer <i>dans la limite de 3€/m2</i>	0,3 mois de loyer <i>dans la limite de 3€/m2</i>
Total	1,2 mois de loyer	1 mois de loyer

Locaux commerciaux : 15% du loyer annuel à la charge du preneur

Honoraires de GESTION : 6% hors taxes + TVA (soit **7,2%**) des sommes encaissées (hors prestations supplémentaires à détailler)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

TVA incluse au taux en vigueur de 20%

Barème établi le 2 décembre 2018 applicable à compter du 1^{er} janvier 2019